

CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE*



* La bienveillance est une démarche globale de prise en charge du patient ou de l'utilisateur et d'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance". Définition de la Haute Autorité de Santé